

UDAP 34 - FICHE CONSEIL

SURÉLÉVATION EN CENTRE HISTORIQUE



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La surélévation d'un immeuble, d'une maison ou de sa toiture permet d'augmenter la surface habitable sans modifier l'emprise au sol. Elle s'avère souvent l'unique solution en milieu urbain compte tenu de la petite taille et de l'étroitesse des terrains.

La surélévation peut être totale ou partielle. Elle peut se limiter à la modification de la volumétrie d'une charpente ou être un nouveau niveau à part entière.

Principes

- Préservation des alignements urbains : continuité de façade, respect des hauteurs, respect des typologies.
- Le principe de continuité conduit le parti architectural de la surélévation qui est conçue dans un rapport analogique ou mimétique avec l'existant ou avec la typologie architecturale à laquelle l'immeuble ou la maison appartient.
- Même gabarit (toiture à deux pentes...), mêmes matériaux (emploi de tuiles canal...), mêmes ouvertures (fenêtres de toit, verrière...).



Avant

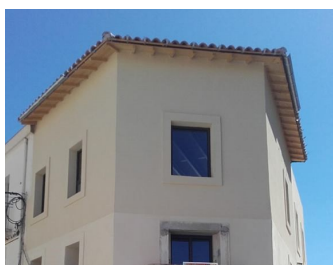


Après

Exemples



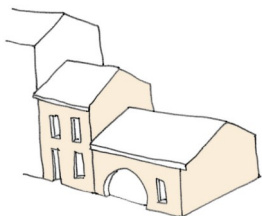
Surélévation simple.



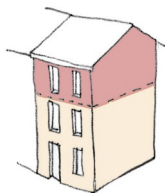
Surélévation simple.

Propositions

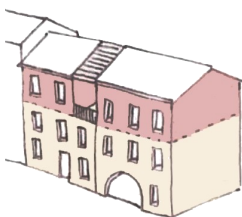
- Une surélévation qui semble avoir été toujours là.
- Des toitures, des terrasses, des ouvertures et fermetures de type traditionnel à réaliser dans les règles de l'art.



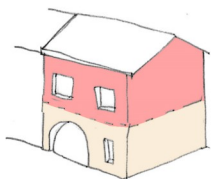
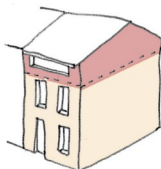
Etat existant.



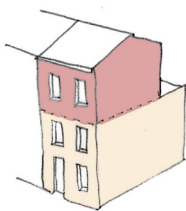
Surélévation simple avec alignement des fenêtres.



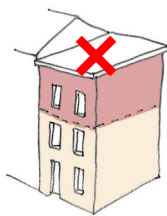
Surélévation avec terrasse couverte.



Surélévation simple avec alignement des fenêtres.



Surélévation avec retrait sur cour et création d'une terrasse sur cour.



Les toits terrasse de grande dimension sont à éviter.



Surélévation en attique.



Surélévation simple.

Principes

- Préservation des alignements urbains : continuité de façade, respect des hauteurs, respect des typologies.
- Le principe de réinterprétation conduit le parti architectural de la surélévation qui est conçue comme une variation contemporaine de l'existant ou de la typologie architecturale à laquelle l'immeuble ou la maison appartient.
- Même gabarit (toiture à deux pentes...), matériaux nouveaux, interprétation des formes et des volumes créant des espaces nouveaux.



Avant



Après

Exemples



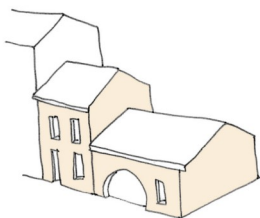
Surélévation en acier avec vêtire métallique.



Surélévation en bois et verre.

Propositions

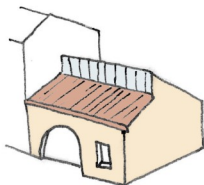
- Une intervention architecturale assumée qui s'inspire de l'existant pour en créer une variation.
- Des inventions à réaliser avec un grand soin de finition et une qualité de détails à dessiner.



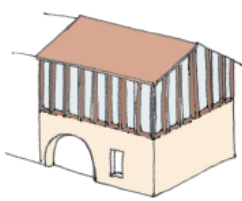
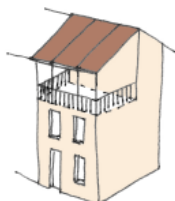
Etat existant.



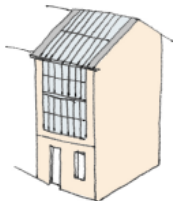
Surélévation simple en zinc.



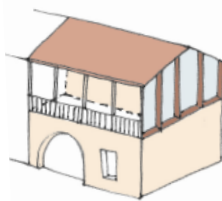
Surélévation avec modification de toiture.



Surélévation en acier et conservation de toiture.



Surélévation simple grande verrière.



Création de loggia en attique et conservation de toiture.

Exemples



Surélévation simple



Surélévation en acier et conservation de toiture.

EXEMPLES DE REALISATION



Surélévation en attique dans la continuité de l'existant.



Surélévation partielle en toiture.



Expression contemporaine de la surélévation en veste métallique.



Expression contemporaine de la surélévation en acier.

Retrouvez toutes nos fiches conseil sur le site de la DRAC Occitanie : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie>

UDAP 34

Unité Départementale

de l'Architecture et du Patrimoine de l'Hérault

DRAC OCCITANIE - SITE DE MONTPELLIER

5 rue de la Salle l'Évêque, 34967 Montpellier - Cedex 2

L'UDAP 34 vous accueille par téléphone

du mardi au vendredi de 13h30 à 16h

04 67 02 32 36 - 04 67 02 35 14